



EN PARTENARIAT AVEC



C'EST QUOI ?

BUTAGAZ S'EST ASSOCIÉ À LA CAPEB, POUR AIDER LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN VALORISANT LEURS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.

- Quand vous rénovez un logement en améliorant son efficacité énergétique (installation d'une chaudière à haute performance énergétique, isolation thermique...).
- Butagaz vous verse, à vous ainsi qu'à vos clients, des Artiprimes dont le montant varie en fonction du type de travaux, de ses caractéristiques et de la situation géographique du logement.

ADHÉRENTS
CAPEB

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



ÊTRE UN ARTISAN / PROFESSIONNEL QUI RÉALISE DES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



DISPOSER DE LA QUALIFICATION RGE

L'ARTISAN

1

S'INSCRIT en remplissant le formulaire et suit les instructions. Il sera contacté par le Service Artiprimes.

2

SIMULE LES PRIMES pour la réalisation des travaux et engage des dossiers CEE.

3

ENVOIE L'OFFRE de primes et son devis.

4

TÉLÉCHARGE les pièces du dossier*.

5

REMPLE LE QUESTIONNAIRE d'après travaux permettant de remplir l'attestation sur l'honneur (AH) et la fait signer à son client.

6

RÈGLEMENT SOUS 15 JOURS À L'ENTREPRISE (appel à facturation + virement) et au client (lettre chèque) après validation du dossier et retour COFRAC.

* Vérification du dossier pièce par pièce pour garantir la conformité des dossiers dans un délai d'1 mois après validation (délais indicatifs).

TRAVAUX D'ISOLATION

- En débours obligatoirement (déduction de la prime sur devis et facture).
- Dossier à monter sur tablette, pour l'horodatage et la géolocalisation des photos du chantier.

AUTRES TYPES DE TRAVAUX

- Au choix en débours ou en versement direct de la prime au client bénéficiaire.
- L'utilisation de la tablette n'est pas obligatoire.

LES AVANTAGES

- Traitement dématérialisé sauf attestation sur l'honneur (AH).
- Suivi administratif pièce par pièce tout au long du montage du dossier.
- Équipe d'accompagnement dédiée notamment pour la prise en main et l'utilisation de la tablette.
- L'artisan peut conserver jusqu'à 12% du montant global de la prime ou les reverser tout ou en partie à son client.

Création : Catherine Bonard



WWW.ARTIPRIMES.FR



09 70 40 02 10

du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 17h



CONTACT.ARTIPRIMES@BUTAGAZ.COM